CONCEPT DE SÉLECTION DU CADRE NATIONAL DE SWISS ICE SKATING

Patinage artistique | Saison 2026–2027

1. Structure générale du cadre national de Swiss Ice Skating pour le patinage artistique

1.1. Principes généraux

Le processus de **sélection du cadre national 2026–2027 de Swiss Ice Skating** pour les quatre disciplines olympiques du patinage artistique (simple hommes, simple femmes, couples et danse sur glace) s'appuie sur la structure **FTEM Suisse**, concept de référence pour le développement du sport et des athlètes en Suisse.

À travers cette structure, **Swiss Ice Skating** vise à garantir la cohérence, la continuité et l'efficacité de ses stratégies et programmes en matière de sport de performance, tant pour l'élite que pour la relève. Cette approche assure une progression harmonieuse et transparente des athlètes au sein du système national de performance, en alignement avec les orientations de **Swiss Olympic** et les actuels standards du patinage artistique au niveau international.

Références principales :
- Organisation du sport de performance en patinage artistique et danse sur glace
- (F)TEM Patinage artistique | (F)TEM Danse sur glace
- PISTE 2026 (Relève uniquement)

1.2. Contexte du cycle olympique

Le cycle olympique 2022–2026 étant arrivé à son terme, Swiss Ice Skating entre dans une nouvelle période marquée par plusieurs réformes structurantes impactant directement l'organisation et la promotion du sport de performance.

Les premières évolutions découleront du **Congrès 2026 de l'Union internationale de patinage (ISU)**, prévu du 10 au 12 juin 2026 à Tenerife (Espagne). Parallèlement, le nouveau modèle de promotion des fédérations, conduite par Swiss Olympic, entrera progressivement en vigueur à partir de 2027.

1.3. Organisation

À l'aube du **cycle olympique 2026–2030**, la discipline du patinage artistique s'articule autour de **deux niveaux de cadre national**, définis selon des objectifs spécifiques, afin de renforcer la structuration et la performance du sport d'élite au sein de Swiss Ice Skating :

- Cadre national A (FTEM : Elite E1/E2/M | Relève T4)
  Regroupe les athlètes les plus performants au niveau international, capables de représenter Swiss Ice Skating au plus haut niveau de leur discipline (Jeux Olympiques, Championnats du monde, Championnats d'Europe, Championnats du monde juniors, séries ISU Grand Prix, ISU Junior Grand Prix, ISU Challenger Series, etc.).
- Cadre national B (FTEM : Elite E1 | Relève T3)
  Regroupe les athlètes présentant un potentiel avéré de représentation internationale lors de compétitions ISU durant la saison 2026–2027, dans leur catégorie d'âge et conformément aux règlements en vigueur. Ces athlètes visent à court ou moyen terme une intégration dans le cadre national A.

Une **période transitoire** facilite le passage entre les niveaux Relève et Élite.

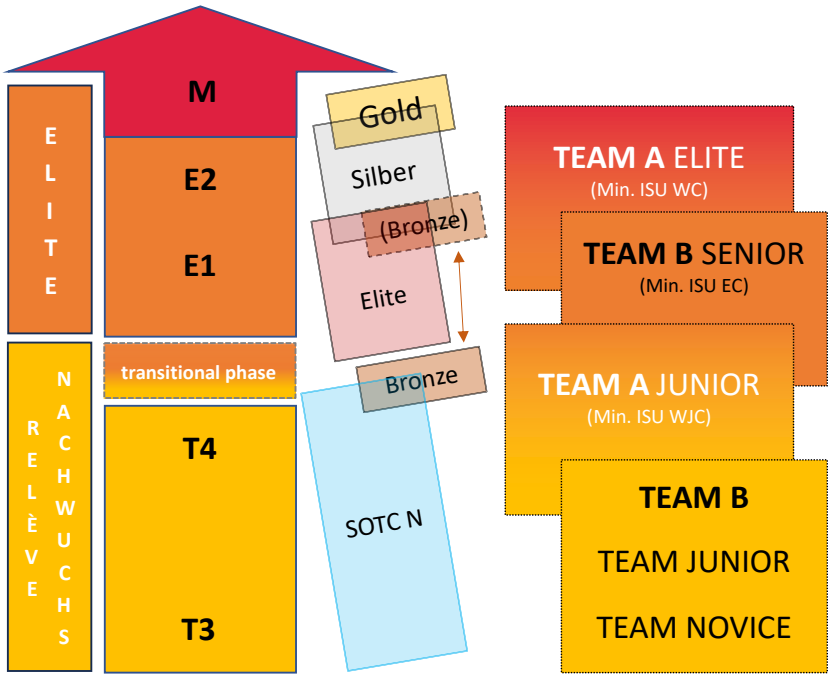

Les membres du **cadre national de Swiss Ice Skating** sont suivis par l'équipe de **sport de performance de Swiss Ice Skating** sous la coordination du chef du sport de performance. Une communication directe individualisée est établie par le chef du sport de performance avec l'athlète, sa famille, son entraîneur principal et les entraîneurs nationaux.

Les rencontres officielles du cadre national, organisées par Swiss Ice Skating, sont **obligatoires** et inscrites dans le calendrier officiel communiqué par le chef du sport de performance lors de la publication des listes du cadre national.

La formation initiale et continue dans les domaines de la prévention, du suivi médical, de l'éthique et du développement de carrière est également obligatoire. Les informations actualisées relatives à ces activités sont disponibles sur le site officiel de Swiss Ice Skating, rubrique **Sport de performance**.

2. Exigences générales pour le cadre national de Swiss Ice Skating

2.1. Nationalité

Pour être sélectionné·e dans le **cadre national de Swiss Ice Skating** :

- En individuel : l'athlète doit être de **nationalité suisse**, ou, s'il ou elle est étranger·ère, être **domicilié·e en Suisse depuis au moins une année**, conformément à la **règle ISU 109** et les éventuelles mises à jour.
- En couple ou en danse sur glace : au moins l'un·e des deux partenaires doit répondre à l'une de ces conditions.

Les athlètes étrangers engagés en individuel doivent disposer d'un **ISU Clearance Certificate valide au 1er juillet 2026** pour pouvoir représenter Swiss Ice Skating lors de compétitions ISU. Pour les couples et la danse sur glace, le ISU Clearance Certificate peut être obtenu à tout moment de l'année.

2.2. Licence

Tout·e athlète doit être **titulaire d'une licence Swiss Ice Skating** en cours de validité au moment de la sélection.

2.3. Durée de la sélection

La sélection est établie pour une **durée d'un an**, soit du **1er mai 2026 au 30 avril 2027**.

Les athlètes sélectionnés doivent transmettre, avant le **15 juin 2026**, tous les documents requis (inscriptions officielles, déclarations ISU, demandes de release/clearance, convention d'athlète, etc.). En cas de manquement, le statut de cadre pourra être retiré avec effet immédiat.

2.4. Clause médicale

Les athlètes inscrits au cadre national 2025–2026 qui, pour des raisons médicales ou en raison de circonstances exceptionnelles, se trouvent dans l'impossibilité de confirmer leur statut pour la période 2026–2027 en raison d'un arrêt d'une durée supérieure à 6 mois, doivent déposer une demande officielle de maintien de statut de cadre **auprès du chef du sport de performance** dès le début de la situation justifiant l'interruption.

Le retour à l'entraînement doit être assorti de la réalisation d'une **épreuve de performance de rattrapage**, conforme aux critères de sélection applicables à l'échelon visé du cadre national. Le **maintien du statut** peut ainsi être accordé **à titre provisoire**, sous réserve de validation par le **chef du sport de performance**.

À défaut de **plan de rattrapage approuvé** ou de **preuve de performance conforme** dans un délai excédant 6 mois à compter du retour à l'entraînement, le statut de cadre national pourra être retiré de plein droit.

2.5. Convention d'athlète

Les membres du cadre national (ainsi que leurs représentants légaux, le cas échéant) doivent signer une **convention d'athlète** avec leur entraîneur et Swiss Ice Skating. Cette convention stipule les conditions d'appartenance au **cadre national de Swiss Ice Skating**.

3. Exigences de performance pour le cadre national de Swiss Ice Skating

3.1. Critères d'âge

Les critères d'âge sont strictement définis selon les **règles ISU** applicables à la saison 2026–2027.

3.2. Conditions d'appartenance

Les exigences de performance doivent être réalisées durant la **saison 2025–2026**, selon les détails figurant en **annexe (pages 6 et 7)**.

Les athlètes sélectionnés au cadre national 2026–2027 peuvent être désignés pour des compétitions internationales par Swiss Ice Skating, conformément à la liste officielle arrêtée au **1er mai 2026**. Cette sélection implique l'engagement de l'athlète à représenter exclusivement Swiss Ice Skating sur le plan national et international pour la période de validité du cadre. Pour les couples ou la danse sur glace, une inscription postérieure peut être envisagée, sous réserve de validation par le chef du sport de performance et le comité de Swiss Ice Skating.

3.3. Exigences techniques minimales

L'obtention des critères techniques fixés par Swiss Ice Skating ou des scores combinés minimaux ISU (CM, CE, CMJ) doit avoir été réalisée durant la saison 2025–2026, conformément à la **Communication ISU n°2732**.

Les sauts doivent toujours avoir été reconnus sans mention q, <, << ou e, et avoir obtenu un GOE ≥ -1 par la majorité des juges, lors d'une Swiss Cup, des Championnats suisses, d'une compétition ISU ou d'un Test Skate de Swiss Ice Skating.

Lorsque **au moins trois triples sauts différents** sont exigés, deux triples doivent obtenir auprès de la majorité des juges un GOE ≥ 0 et le troisième triple doit être évalué majoritairement avec au minimum un GOE ≥ -1.

3.4. Demandes de sélection dans le cadre national

Les affectations **ne sont pas automatiques**. En cas de réalisation des critères mentionnés sur les pages 6 et 7, la demande doit être déposée par **l'entraîneur de l'athlète** avant le **31 mars 2026**, par courriel à : richard.leroy@swissiceskating.ch

Le dossier doit comporter toutes les **preuves de réalisation** des critères pour le niveau visé. L'accès à l'**Élite** peut être accordé uniquement sur atteinte des minima, tandis que toute sélection en **Relève** dépend prioritairement du **classement PISTE 2026**.

Après la vérification des dossiers - et selon les résultats de **PISTE 2026**, la sélection dans le **cadre national de Swiss Ice Skating** est confirmée par courriel et les listes officielles sont publiées à la mi-avril 2026 par le **chef du sport de performance**.

*Remarque : À partir de la saison 2026–2027, et afin d'éviter tout risque de non-sélection ou de retrait prématuré des plus jeunes athlètes, les talents âgés de **moins de 14 ans** au 1er juillet 2026 seront systématiquement intégrés au cadre national pour une durée minimale*

de deux saisons, quelles que soient les performances réalisées au cours de la saison 2026–2027.

3.5. PISTE 2026

La participation à PISTE 2026 est obligatoire pour tout·e athlète de la relève souhaitant intégrer le cadre national. Sont concernés :

- Les jeunes athlètes déjà orientés dans le sport de performance, ou
- Les membres actuels d'un cadre de la relève 2025–2026,
  n'ayant déjà pas atteint l'âge limite de la catégorie Junior au 1er juillet 2026 selon les conditions d'éligibilité de l'ISU en vigueur.

Les informations et formulaires d'inscription sont disponibles sur le site officiel de Swiss Ice Skating, rubrique Sport de performance.

3.6. Modifications et cas non prévus

En fonction de l'évolution de la saison ou des directives de l'ISU et de Swiss Olympic, les critères de sélection peuvent être modifiés à tout moment, notamment en cas d'annulation de compétitions ou de circonstances exceptionnelles. Le comité de Swiss Ice Skating demeure compétent pour décider tout cas non prévu par le présent règlement.

3.7. Version linguistique de référence

En cas de divergence entre les versions française et allemande des documents établis par le département du sport de performance, la version française fait foi.

Ittigen, le 15 novembre 2025

SWISS ICE SKATING

Version : 15.11.2025

<table>
<tr><th colspan="3">ÉLITE</th><th>Femmes</th><th>Hommes</th><th>Couples</th><th>Danse sur glace</th></tr>
<tr><td rowspan="4">ÉQUIPE ÉLITE A</td><td>(M)</td><td rowspan="2">SOC ARGENT | OR</td><td colspan="4">★ ÉLITE INTERNATIONALE ★</td></tr>
<tr><td>E2</td><td colspan="4">Conditions d'éligibilité :
Le candidat, la candidate ou les deux partenaires d'un couple doivent :
- avoir atteint l'âge de 17 ans au 1er juillet 2026 ;
et avoir atteint les objectifs fixés par Swiss Olympic, soit :
- une place dans le Top 16 aux JO Milano-Cortina 2026,
- ou une place dans le Top 16 aux ISU World Figure Skating Championships 2026,
- ou une place dans le Top 12 aux ISU European Figure Skating Championships 2026
(à condition de pouvoir justifier d'un premier quart de classement pour l'obtention d'une SOC Argent).
- ou être déjà titulaire au 1er mai 2025, d'une SOC Or ou Argent (et sur décision avec Swiss Olympic).</td></tr>
<tr><td rowspan="2">E1</td><td rowspan="2">SOC ÉLITE | BRONZE | ARGENT</td><td colspan="4">Conditions d'éligibilité :
Le candidat, la candidate ou les deux partenaires d'un couple doivent :
- avoir atteint l'âge de 17 ans au 1er juillet 2026 ;
et avoir atteint la condition fixée par Swiss Ice Skating, soit :
- être en mesure de justifier, au 31 mars 2026, conformément à la Communication ISU n°2732, des Combined Technical Element Scores* requis pour les ISU World Figure Skating Championships 2026, obtenus à compter du 1er juillet 2024, soit au cours des deux dernières saisons, à savoir :
88,00 points | 109,00 points | 91,00 points | 98,00 points
- ou être déjà titulaire au 1er mai 2025, d'une SOC Bronze (et sur décision avec Swiss Olympic).</td></tr>
<tr><td colspan="4">ou dans le cadre de la transition de la relève vers l'élite :

Conditions d'éligibilité :
Le candidat, la candidate ou les deux partenaires d'un couple doivent :
- avoir atteint l'âge de 17 ans au 1er juillet 2026
et avoir atteint les objectifs fixés par Swiss Olympic, soit :
- une place dans le Top 16 aux ISU World Junior Figure Skating Championships 2026,
(à condition de pouvoir justifier d'un premier tiers de classement pour l'obtention d'une SOC Bronze).</td></tr>
<tr><td rowspan="3">ÉQUIPE ÉLITE B</td><td rowspan="3">E1</td><td rowspan="3">SOC ÉLITE</td><td colspan="4">★ SENIORS INTERNATIONAUX ★</td></tr>
<tr><td colspan="4">Conditions d'éligibilité :
Le candidat, la candidate ou les deux partenaires d'un couple doivent :
- avoir atteint l'âge de 19 ans au 1er juillet 2026 ;
et avoir atteint la condition fixée par Swiss Ice Skating, soit :
- être en mesure de justifier, au 31 mars 2026, conformément à la Communication ISU n°2732, des Combined Technical Element Scores* requis pour les ISU European Figure Skating Championships 2026 au cours de la saison 2025-2026, à savoir :
75,00 points | 86,00 points | 75,00 points | 85,00 points
ou dans le cadre de la transition de la relève vers l'élite :

Conditions d'éligibilité :
Le candidat, la candidate ou les deux partenaires d'un couple doivent :
- avoir atteint l'âge de 19 ans au 1er juillet 2026
et avoir atteint la condition fixée par Swiss Ice Skating, soit :
- une place en finale des ISU World Junior Figure Skating Championships 2026.</td></tr>
<tr><td colspan="4">ou dans le cadre de la promotion du sport de performance et pour tout candidat ou toute candidate ou tout couple ne répondant à aucun des critères ci-dessus :

Conditions d'éligibilité :
Le candidat, la candidate ou les deux partenaires d'un couple doivent :
- avoir atteint l'âge de 19 ans au 1er juillet 2026 ;
et avoir atteint la condition fixée par Swiss Ice Skating, soit :
- être en mesure de justifier, au 31 mars 2026, d'une moyenne des deux meilleurs Total Competition Scores (SP+FS) obtenus lors de la série des Swiss Cups, des Championnats suisses 2026, du Test Skate de Swiss Ice Skating ou en compétitions ISU de la saison 2025-2026, d'au moins :
sur le format ISU Senior :
140,00 points** | 170,00 points** | 130,00 points** | 130,00 points**</td></tr>
</table>

*CTES : uniquement en compétitions officielles du calendrier ISU.

**Ce même score peut avoir été obtenu dans le format ISU Junior si l'athlète ou le couple n'était pas encore éligible à la catégorie ISU Senior pour la saison 2025-2026.

Dans le cadre de la transition de la relève vers l'élite, un(e) athlète ayant atteint l'âge de 17 ans au 1er juillet 2026, après avoir été membre du cadre national Junior A pour la saison 2025-2026, peut, à titre dérogatoire, et sur la base de ce même score, demander à intégrer le présent échelon de cadre, à condition toutefois de renoncer aux sélections en catégorie ISU Junior dès la saison 2026-2027.

SWISS ICE SKATING

Version : 15.11.2025

RELÈVE			Femmes/Filles	Hommes/Garçons	Couples	Danse sur glace
ÉQUIPE RELÈVE A	T4	SOTC NATIONALE | SOC BRONZE	**★ RELÈVE INTERNATIONALE ★**			
			Selon le classement PISTE 2026 + Selon les conditions d'éligibilité complémentaires : **Le candidat, la candidate ou les deux partenaires d'un couple doivent :** - avoir atteint l'âge de 13 ans mais moins de 19 ans au 1er juillet 2026 (sauf pour les disciplines en couples en fonction des règles ISU liées à l'âge pour la catégorie Junior) ; **et avoir atteint la condition fixée par Swiss Ice Skating, soit :** - être en mesure de justifier, au 31 mars 2026, conformément à la Communication ISU n°2732, des ***Combined Technical Element Scores**** requis pour les **ISU World Junior Figure Skating Championships 2026** au cours de la saison 2025-2026, à savoir :			
			72,00 points	80,00 points	63,00 points	71,00 points
			- **ou** être déjà titulaire au 1er mai 2025, d'une SOC Bronze (et sur décision avec Swiss Olympic).			
		SOTC NATIONALE	**ou dans le cadre de la promotion du sport de performance et pour tout candidat ou toute candidate ou tout couple ne répondant à aucun des critères ci-dessus :** Selon le classement PISTE 2026 + Selon les conditions d'éligibilité complémentaires : **Le candidat, la candidate ou les deux partenaires d'un couple doivent :** - avoir atteint l'âge de 13 ans mais avoir moins de 19 ans au 1er juillet 2026 (sauf pour les disciplines en couples en fonction des règles ISU liées à l'âge pour la catégorie Junior) ; **et avoir atteint la conditions fixée par Swiss Ice Skating, soit :** - être en mesure de justifier, au 31 mars 2026, d'une moyenne des deux meilleurs ***Total Competition Scores*** (SP+FS) obtenus lors de la série des Swiss Cups, des Championnats suisses 2026, du Test Skate de Swiss Ice Skating ou en compétitions ISU de la saison 2025-2026, d'au moins :			
			sur le format ISU Junior :			
			135,00 points	165,00 points	120,00 points	120,00 points
			sur le format ISU Adv. Novice :			
			115,00 points**	115,00 points**		110,00 points
ÉQUIPE RELÈVE B	T3	SOTC NATIONALE	**★ TEAM JUNIOR ★**			
			Selon le classement PISTE 2026 + Selon les conditions d'éligibilité complémentaires : **Le candidat, la candidate ou les deux partenaires d'un couple doivent :** - avoir atteint l'âge de 14 ans mais avoir moins de 19 ans au 1er juillet 2026 (sauf pour les disciplines en couples en fonction des règles ISU liées à l'âge pour la catégorie Junior) ; **et avoir atteint la condition fixée par Swiss Ice Skating, soit :** - être en mesure de justifier, au 31 mars 2026, d'une moyenne des deux meilleurs ***Total Competition Scores*** (SP+FS) obtenus lors de la série des Swiss Cups, des Championnats suisses 2026, du Test Skate de Swiss Ice Skating ou en compétitions ISU de la saison 2025-2026, d'au moins :			
			sur le format ISU Junior :			
			125,00 points**	145,00 points**	110,00 points	110,00 points
			sur le format ISU Adv. Novice :			
			100,00 points**	100,00 points**		100,00 points
			★ TEAM NOVICE ★			
			Selon le classement PISTE 2026 + Conditions d'éligibilité complémentaires : **Le candidat, la candidate ou les deux partenaires d'un couple doivent :** - avoir atteint l'âge de 10 ans mais avoir moins de 16 ans au 1er juillet 2026 (sauf pour la danse sur glace en fonction des règles ISU liées à l'âge pour la catégorie Adv. Novice) ; **et avoir atteint la condition fixée par Swiss Ice Skating, soit :** - être en mesure de justifier, au 31 mars 2026, d'une moyenne des deux meilleurs ***Total Competition Scores*** (SP+FS) obtenus lors de la série des Swiss Cups, des Championnats suisses 2026, du Test Skate de Swiss Ice Skating ou en compétitions ISU de la saison 2025-2026, d'au moins :			
			sur le format ISU Adv. Novice:			
			95,00 points*** (85,00 points*** pour les U12)	95,00 points*** (85,00 points*** pour les U12)		90,00 points

***CTES: uniquement en compétitions officielles du calendrier ISU.**

****Si au moins trois triples sauts différents ont été réalisés, deux triples ayant obtenu auprès de la majorité des juges un GOE ≥ 0 et le troisième ayant au moins été évalué majoritairement avec un GOE ≥ -1.**

*****Si, au cours de la saison 2025-2026, conformément à la règle du point 3.3, les éléments suivants ont été validés en compétition :**

– pour les U12 (moins de 12 ans au 1er juillet 2026) : le 2A et/ou un triple saut,

– pour les U14 (moins de 14 ans au 1er juillet 2026) : le 2A et un triple saut (ou deux triples sauts différents),

– pour les U16 (moins de 16 ans au 1er juillet 2026) : le 2A et deux triples sauts différents.